

## Conseil municipal du 25 octobre 2013

L'An Deux Mille treize et le 25 octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 13

Représentés : 0

Votants : 13

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS - Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François GUIRONNET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 27 septembre 2013.

### ❖ DELIBERATIONS :

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) concernant les services enfance-jeunesse des communes de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et Sillans

Vu le rapport ci-annexé de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) en date du 16 septembre 2013, portant sur le transfert des services enfance-jeunesse des communes de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et de Sillans à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté par 12 voix pour et une voix contre.

- Résiliation par acte authentique du bail rural précaire et révocable accordé à M. Xavier MOLARD

Vu l'article 1742 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2007, autorisant la conclusion d'un bail gratuit à titre précaire pour la parcelle communale B. 355 de 8.127 m<sup>2</sup> au lieu-dit « les Guilloudières », en faveur de l'agriculteur exploitant, M. Xavier MOLARD,

Vu la convention d'occupation précaire signée par la commune de Marcilloles et Xavier MOLARD le 29 octobre 2007,

Considérant la demande de résiliation de bail enregistrée le 5 juillet 2013 par la collectivité, formulée par les ayants droit de Xavier MOLARD suite à son décès le 27 mars 2013, puis leur volonté manifestée de passer par un acte de résiliation authentique auprès du Notaire chargé de la succession le 10 octobre 2013,

Ainsi sollicité, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'accepter la résiliation du bail rural liant la commune aux héritiers de M. Xavier MOLARD pour l'exploitation à titre gracieux des parcelles B 355 et B 356 d'une contenance de 8.127 m<sup>2</sup> le 31 décembre 2013.
- prend bonne note de l'engagement pris par les héritiers MOLARD de régler les frais exigés par la rédaction de l'acte notarié.
- Charge son Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la résiliation du bail et de signer en son nom les documents y afférant.

## ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux du Maire le samedi 11 janvier à 18h.
- Remerciements d'une habitante pour le fleurissement du village et les travaux sur le pont de l'avenue Hector Berlioz.
- Point sur les travaux du SICTOM. Pour en parler, une réunion publique aura lieu le jeudi 28 novembre à 18h30 au gymnase en présence du sous préfet.
- Discours du président Vallini au congrès des Maires de Bourgoin Jallieu.
- Projet d'une future médiathèque intercommunale à St Etienne de St Geoirs.
- Convention entre la Mairie et un agriculteur pour une servitude de passage d'une canalisation sur un terrain communal.
- Convention entre la Mairie et l'ACCA de Thodure pour agrandir le stationnement des chasseurs sur un terrain communal.
- Dossier de catastrophe naturelle monté par la commune suite aux inondations du 23 octobre 2013.
- Cérémonie du 11 novembre aux monuments aux morts à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.